

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 JANVIER 2026**

N°020

**OBJET :** **ACQUISITION DU FONDS DE COMMERCE ANCIENNE  
MAISON DES OLIVIERS - 1 IMPASSE DES CHAMPS**

Nombre de Conseillers en Exercice :	Nombre de Membres Présents :	Nombre de Membres Votants :	Date de la Convocation :
43	34	40	22 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier, à quinze heures trente le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, M. ARIAS, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme DOUTRES, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. ZORZETTO, M. LEUBA, Mme GASC, Mme FORTET, Mme GIOVANNETTI, Mme BARDOU, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. DUTHU

**EXCUSES :** M. AUDIER donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. CAMBON donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme LACUBE donne pouvoir à Mme BARTHES, M. MARTY donne pouvoir à Mme BERNARD, M. MONTAGNE donne pouvoir à M. DUTHU conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS :** M. LECINA, Mme JULIEN, Mme KERRINCKX.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Vu ensemble les délibérations du 19 décembre 2024 et du 6 mars 2025 abrogées par celle du 13 novembre 2025 actant l'acquisition par l'Etablissement Public Foncier d'un ensemble immobilier, situé au 1 impasse des Champs, sur les parcelles cadastrées AY 137, 241 et 242,

Vu l'ordonnance judiciaire en date du 12 mars 2025 autorisant la cession du fonds de commerce à la Ville pour un montant fixé à 66 000€

Considérant le projet de la ville de création d'une résidence d'étudiants en médecine sur la commune,

Considérant que ce projet est conduit en partenariat avec l'Etat, la Région, le Département, Carcassonne Agglo et le Centre Hospitalier, qui se sont engagés à participer financièrement à l'acquisition et aux travaux de réhabilitation entrepris par la Ville,

L'ensemble immobilier à acquérir est composé :

- d'un fonds de commerce comprenant des actifs corporels (mobilier) et incorporels (droit au bail et clientèle), propriété de l'association « Maison de retraite des Oliviers », présidée par Mme LAPART.

L'association a été placée en liquidation judiciaire en 2024.

Le montant de cette acquisition est prélevé sur la ligne budgétaire 21.21321.551. Les frais de notaire sont pris en charge par la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition du fonds de commerce comprenant des actifs corporels (mobilier) et incorporels (droit au bail et clientèle), propriété de l'association « Maison de retraite des Oliviers »,
- autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tout acte à intervenir.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260129-28798-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2026

Publication : 05/02/2026